Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_060-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**N° 2026-060**

---

**MAIRIE DE LIEURON**
35550
Tél. 02.99.34.08.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de Convocation** :
24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

**Nbre de Conseillers : 15**
**Présents : 14**
**Représentés : 15**
**Votants : 15**

**Présents :** MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
**Absents excusés** : M. VETIER Fabrice, (pouvoir à Mme BARIOU Nathalie)
**Absents :**
**Secrétaire de séance :** Mme DAVID Isabelle ;

**Objet** : Annule et remplace la Délibération 2026-039 : Révisions des tarifs de location de la Maison d'Assistantes Maternelles –

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en raison d'une erreur matérielle, il est invité à délibérer à nouveau sur les révisions des tarifs de location de la Maison d'Assistantes Maternelles. Il convient de se prononcer sur l'application d'un loyer mensuel, conformément au contrat de bail.

Initialement, le conseil s'est accordé sur un loyer adapté au démarrage de la structure pour un montant de 600 €, pour une durée d'un an, soit de juin 2026 à juin 2027. Une fois ce délai atteint, le montant du loyer s'élèvera à 800 € mensuel.
Par ailleurs, après en avoir échangé en commission ainsi qu'avec les assistantes maternelles, le conseil municipal propose une aide au démarrage correspondant à une réduction supplémentaire de 100 €, soit 500 € mensuel pour une durée de trois mois jusqu'à août 2026 compris.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réduction du loyer pour une durée de trois mois ;
- **DÉCIDE** que le montant du loyer de juin à août 2026 soit de 500 € ;
- **DÉCIDE** qu'à partir de septembre 2026 et ce jusqu'à mai 2027, le loyer passe à 600 € ;
- **DÉCIDE** qu'à partir de juin 2027, le loyer s'élève à 800 €.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_060-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT